



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XI)/21
4 décembre 1991

Original : ANGLAIS

ONZIEME SESSION
28 novembre - 4 décembre 1991
Yokohama

DECISION 7(XI)

NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant sa Décision 4(I), par laquelle Dato' Dr. Freezailah bin Che Yeom a été nommé Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour la période allant du 1er novembre 1986 au 31 mars 1990,

Se reportant à sa Décision 2(VII) de proroger le mandat de Dato' Dr. Freezailah bin Che Yeom pour une seconde période de deux ans, avec effet du 1er avril 1990 au 31 mars 1992,

Décide, conformément aux dispositions de l'article 16 de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux, de proroger le mandat de Dato' Dr. Freezailah bin Che Yeom pour une période supplémentaire de deux ans, avec effet du 1er avril 1992 au 31 mars 1994.
